

REGLEMENT DE JEU-CONCOURS

« Challenge Start-ups : mon innovation en 120'' »

1. Organisateur

Le présent jeu-concours est organisé par le **MIX - Laboratoire des Mobilités Innovantes**, domicilié au 18 rue Thouret - 76000 Rouen, désigné ci-après « L'Organisateur ».

2. Lots

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- **Première place :**
 - Invitation à une scène ouverte auprès de nos partenaires professionnels +
 - 1 séance de travail d'une (1) heure avec les équipes du MIX pour renforcer leur innovation +
 - Organisation et animation d'un atelier d'une demi-journée de co-construction citoyenne avec l'EIC (équipe d'innovation citoyenne).
- **Deuxième place :**
 - Invitation à une scène ouverte auprès de nos partenaires professionnels +
 - Constitution et diffusion d'une enquête dédiée à leur innovation auprès de l'EIC (équipe d'innovation citoyenne).
- **Troisième place :** Invitation à une scène ouverte auprès de nos partenaires professionnels.

La remise du lot n'impliquera aucun frais pour les participants.

La remise du lot ne pourra pas être effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux Start-ups en mobilité proposant des services innovants en BtoB et/ou BtoC, résidant en France métropolitaine.

4. Frais de participation

Le présent jeu-concours est gratuit.

5. Modalités de participation

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 22 septembre 2023, pendant deux (2) heures.

Déroulé du concours :

- 20h : Début des présentations
- 20h30 : Début des votes par le public/citoyens présents par le biais des gommettes + Délibération du jury
- 20h40 : Comptage des votes par les équipes du MIX
- 20h45 : Annonce des 3 gagnants et remise des lots

La participation est limitée à 10 Start-ups maximum. Elle se déroulera de la manière suivante :

Les Start-up participantes présenteront en scène ouverte leur projet d'innovation auprès d'un jury et du grand public ; chacune d'entre elles disposera de deux (2) minutes pour ce faire, avec la possibilité de présenter maximum 2 diapositives.

6. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

Un jury composé de quatre (4) personnes nommées par les organisateurs sera responsable de l'examen de tous les projets présentés. Les membres du jury font partie de l'écosystème des acteurs de la mobilité du territoire, à savoir :

- M. Hervé Wioland, Métropole Rouen Normandie;
- M. Céline HUIIN, FeelObject ;
- M. Fahad Raja
- M. François BOUDIER, Maire du Village by CA ;

Les membres du jury évalueront les projets de chaque startup sur la base des critères ci-après :

1. Potentiel de développement - 5 points : Ce critère détermine la viabilité de la solution en fonction du marché actuel et de la concurrence.
2. Pertinence par rapport au thème - 5 points : Ce critère détermine l'aspect innovant et l'impact sur le futur des mobilités.
3. Impact positif de la solution - 5 points : La solution présentée répond aux enjeux environnementaux et participe à améliorer l'inclusivité.
4. Expérience de l'utilisateur - 5 points : Il détermine dans quelle mesure la solution proposée est intéressante pour les utilisateurs.

L'équipe ayant le plus haut score sera considérée comme l'équipe sélectionnée et remportera la première place, l'équipe lui succédant par le nombre de points, obtiendra la deuxième place.

En complément de la sélection du jury, le grand public sélectionnera un projet pour son caractère innovant. L'équipe ayant le plus des votes sera considérée comme l'équipe sélectionnée ayant remporté la troisième place.

En cas d'égalité, le jury départagera les groupes exæquo.

Le public procédera au vote par le biais des gommettes posées sur le présentoir dédié à chaque start-up. Chaque personne disposera d'un total des 5 gommettes, qu'elle sera libre de placer.

Une fois les participants ayant voté, les membres de l'équipe du MIX procéderont au comptage des votes et sélectionneront la troisième place.

Le Directeur du MIX, M. Mathias MARMIEYSSE annoncera ensuite les Start-ups ayant remporté les lots et procédera à leur remise.

7. Données personnelles

Des données personnelles à caractère personnel concernant les participants peuvent être collectées dans le cadre du jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données à caractère personnel des participants seront conservées pendant une durée de 3 ans et traitées par les membres de l'équipe du MIX.

Les participants pourront exercer leurs droits d'accès, de rectification et d'effacement de leurs données personnelles en écrivant à l'adresse : contact@mix-rouen.fr